



LISTE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 16 JANVIER 2024

N° des délibérations	Délibérations
2024-17	CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE <b>Approuvée</b>
2024-18	SORTIE THEATRE (SPECTACLE) <b>Approuvée</b>

Liste affichée le 18 janvier 2024

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 16 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation  
12 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

**Présents :** François RAMPELBERG, Nathalie MUSSOT, Gérard LAINÉ, Odile VANDENBROUK, Patrick PETITJEAN, Marie-Claude LAINÉ, Nicole GUIDET, Sylvie GRÜN, Céline NAUDIN, Alain LEMAITRE, Jacky IGNATE, Florian RAYAUME, Freddy LHERMINE.

**Absents non excusés :** Marie-Christine BROT, Stéphane WEBER, Martine TORLET, Hervé ONYSZKO, Marie-Thérèse GIRARD.

**Représentés :** Jean PONS à Odile VANDENBROUK.

**Monsieur Jacky IGNATE** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : CREATION D'EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**  
**N° de délibération : 2024-17**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la demande de disponibilité pour convenances personnelles d'un agent des services administratifs à temps complet,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif territorial non titulaire, à temps complet, en raison d'un accroissement temporaire d'activité au sein des services administratifs de la Commune,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie C, à temps complet. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

La rémunération est fixée sur la base des échelles et des indices des fonctionnaires de catégorie C.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à recourir à un agent contractuel, à temps complet, pour un accroissement temporaire d'activité de travail au sein des services administratifs, à compter du 22 janvier 2024 pour une durée de 12 mois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront imputés aux articles 6413, 6336, 6451, 6453, 6454 où des crédits sont ouverts.

Le Secrétaire,  
Jacky IGNATE



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 18 janvier 2024  
François RAMPÉLBERG, Maire



République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aisne

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Braine

\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 16 JANVIER 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation  
12 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la MAIRIE DE BRAINE, sous la présidence de **François RAMPELBERG**, Maire.

Présents : **François RAMPELBERG**, **Nathalie MUSSOT**, **Gérard LAINÉ**, **Odile VANDENBROUK**, **Patrick PETITJEAN**, **Marie-Claude LAINÉ**, **Nicole GUIDET**, **Sylvie GRÜN**, **Céline NAUDIN**, **Alain LEMAITRE**, **Jacky IGNATE**, **Florian RAYAUME**, **Freddy LHERMINE**.

Absents non excusés : **Marie-Christine BROT**, **Stéphane WEBER**, **Martine TORLET**, **Hervé ONYSZKO**, **Marie-Thérèse GIRARD**.

Représentés : **Jean PONS** à **Odile VANDENBROUK**.

**Monsieur Jacky IGNATE** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : SORTIE THEATRE (SPECTACLE)**  
**N° de délibération : 2024-18**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	1	14	0	0	0

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024-15 en date du 10 janvier 2024 suite à une erreur matérielle.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année la Commune organise une sortie « théâtre » réservée en priorité aux Brainois et pourra éventuellement être réservée aux personnes extérieures à la Commune.

Il informe l'Assemblée que la prochaine sortie est programmée le dimanche 4 février 2024 au Cabaret K à TINQUEUX (Marne). Le spectacle s'intitule « MICKAEL EST DENISE ». Ce spectacle est interdit aux mineurs.

Le Maire propose à l'Assemblée de fixer le tarif proposé par « le Cabaret K » qui s'élève à 22 euros par personne.

Le transport reste à la charge de la Commune.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le tarif proposé par « le Cabaret K » qui s'élève à 22 euros par personne.
- D'autoriser son Maire à effectuer les dépenses (transport).
- D'inscrire la dépense au Budget primitif 2024.

Le secrétaire,  
Jacky IGNATE,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 18 janvier 2024  
François RAMPELBERG, Maire

